



Service administratif de rajustement
des pensions alimentaires pour enfants

FORMULAIRE D'ENTENTE SUR LA MODIFICATION DU TEMPS DE GARDE
(Article 17 du Règlement d'application de la Loi favorisant l'accès à la justice en instituant le service
administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants)

N° de dossier SARPA : _____

Nom du parent 1 : _____

Nom du parent 2 : _____

Type de garde

Cocher le type de garde applicable

- Garde exclusive dont le parent non gardien assume un droit de visite et de sortie de 20 % et moins**

Nom du parent non-gardien : _____

Nom du parent gardien : _____

Nouveau pourcentage du temps de garde convenu pour le parent non-gardien

(Nombre de jours _____ / 365 x 100) _____%

- Garde exclusive avec ajustement des droits de visite et de sortie du parent non gardien se situant entre 20 % et 40 %**

Nom du parent non-gardien : _____

Nom du parent gardien : _____

Nouveau pourcentage du temps de garde convenu pour le parent non-gardien

(Nombre de jours _____ / 365 x 100) _____%

Garde partagée – au moins 40 % du temps de garde à l'égard de tous les enfants

Initiales

Nouveau pourcentage du temps de garde convenu entre les parents

Parent 1 : nombre de jours _____ / 365 x 100) _____%

Parent 2 : nombre de jours _____ / 365 x 100) _____%

Nous consentons à ce que le SARPA modifie le temps de garde, tel qu'il est établi ci-dessus aux fins du rajustement de la pension alimentaire pour enfants.

Nous comprenons que le SARPA n'a pas vérifié l'exactitude du calcul des jours et du temps de garde, qu'il ne fournira aucun avis juridique aux parents ou à l'un d'eux et qu'il recommande que nous obtenions, individuellement, un avis juridique indépendant de préférence afin que nous soyons informés de nos droits, nos obligations et des implications qui pourraient découler de la signature de ce formulaire d'entente.

Nous reconnaissons être intellectuellement et psychologiquement aptes à signer le présent formulaire d'entente et nous déclarons comprendre sa portée et ses conséquences.

Nous déclarons qu'aucune pression n'a été exercée, ni aucune promesse ou représentation n'a été faite par un parent sur l'autre afin de signer le présent formulaire d'entente.

Nous comprenons que le présent formulaire d'entente sera valide uniquement lorsque les deux parents l'auront signé.

Nous comprenons que le SARPA effectuera le rajustement de la pension alimentaire conformément aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants et qu'il n'exercera aucune appréciation judiciaire au moment de calculer le montant de pension alimentaire rajusté.

Signature du parent 1 : _____ **Date :** _____

Signature du parent 2 : _____ **Date :** _____